

JOU MÂDA-L-ÂKHIR 1436

DAR AL-ISLAM

NUMERO 3

L'ETAT ISLAMIQUE APPLIQUE LE JUGEMENT D'ALLÂH

LA DESTRUCTION DES IDOLES

SOMMAIRE

02 Introduction

03 L'État Islamique applique le jugement d'Allâh
la destruction des idoles

06 La haine des râfidah envers l'islâm et les gens de la Sounnah

08 Les règles de la hidjrah

11 Le fondement de l'Islâm et sa règle

13 L'État Islamique dans les mots de l'ennemi

14 La légitimité des opérations martyres

16 Ce qui attend celui qui ne fait pas la hidjrah

18 Djihâd en Tunisie
Interview du frère Abou Mouqâtil At-Tounsî

“

Je me désavoue de celui qui vit au milieu des mouchrikîns [Rapporté par Abou Dâwoud n°2645].

”



Al-Hisbah, ordonne le bien et interdit le mal

INTRODUCTION

**Toutes les prières sont à Allâh, Seigneur des mondes.
Que la paix et les bénédictions soient sur Son Messager
Mouhammad, sa famille ainsi que ses compagnons.**

{En effet, Nous avons rendu le Coran facile pour la méditation. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir?} [S. 54 v. 17].

De même ce que nous voulons démontrer dans ce numéro est simple. L'Etat Islamique est le seul endroit au monde depuis des siècles où la loi d'Allâh est appliquée. Il est donc une obligation pour tout musulman de rejoindre la wilâyah la plus proche, s'il ne peut faire cela qu'il frappe les ennemis d'Allâh ou qu'il soient. {Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade.} [S. 9 v. 5].

Nous avons aussi essayé de décrire qui sont ces associateurs qu'Allâh nous a ordonné de combattre parmi les plus dangereux les Râfidha qui veulent exterminer les Sunnites, rétablir l'empire Safavide et conquérir la Mecque et Médine.

Alors que nous écrivons ces lignes les gouvernements apostats prétendent Sunnites veulent faire croire au monde qu'ils combattent les chiites au Yémen. Et comme un heureux hasard leurs alliés démocrates « islamistes » au Châm ont pris la ville d'Idlib. Tout cela n'est qu'un piège de théâtre jouée par le Tâghoût saoudien et ses alliés pour que l'Amérique ne prenne pas partie pour l'Iran plus à même selon elle de com-

battre le Califat. Quant à l'Etat Islamique il reste ferme sur son manhaj, qui est le fait de mécroire au Tâghoût, de se désavouer de tous ses partisans et de les combattre tous sans exception jusqu'à ce que la religion soit entièrement à Allâh. {Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allâh seul.} [S. 2 v. 93].

Quant à ceux qui doutent encore de la légitimité de ce Califat nous ne savons quoi leur dire si ce n'est de craindre Allâh et de cesser de justifier leur lâcheté par des ambiguïtés méprisables. Un Etat bâti sur le Tawhîd et l'alliance et le désaveu, un Etat dont le Calife est un Qorachî comme l'a ordonné le Prophète (sur lui la prière et la paix) : Cette ordre appartient à Qoreych, nul ne leur dispute sans qu'Allâh ne le précipite en enfer, tant qu'ils établissent la religion. [*Rapporté par al-Boukhârî* n°7139].

Un Etat dont la bannière flotte de l'Afrique de l'Ouest jusqu'au Khorassân, en passant par la Lybie, l'Algérie, le Sinaï, l'Irak, le Châm, le Yémen...comment ne pas y voir la réalisation des Prophéties ? {Celui qu'Allâh prive de lumière n'a aucune lumière.} [S. 24 v. 40]. {Et qui-conque Allâh égare n'a point de guide.} [S.39 v.36].

Qu'Allâh préserve le Califat, qu'il guide nos Emirs vers ce qu'il aime et agrée, et qu'il nous donne la victoire sur nos ennemis. Amin.

L'ÉTAT ISLAMIQUE APPLIQUE LE JUGEMENT D'ALLÂH

LA DESTRUCTION DES IDÔLES



Purification de la terre d'Islâm des mausolées

La plus grande mission de l'Etat Islamique et du Califat est d'établir le Tawhîd sur la terre et de détruire le chirk, l'idolâtrie qui est le pire péché commis par les hommes car ils mettent ainsi à égal la créature faible et incapable et le Créateur de l'univers, Tout-Puissant et Omniscient. Et les gens du chirk diront le jour de la résurrection s'adressant à ceux qu'ils adoraient en dehors d'Allâh : {«Par Allâh! Nous étions certes dans un égarement évident, quand nous faisons de vous les égaux du Seigneur de l'univers.»} [S. 26 v. 97-98].

Premièrement : La cause du chirk chez les fils d'Adam est la vénération des tombes des pieux. Les fausses divinités adorées par les mécréants à l'époque du Prophète (sur lui la prière et la paix) étaient des hommes pieux : {Que vous en semble [des divinités], Lât et Uzzâ ainsi que Manât, cette troisième autre?} [S. 53 v. 19-20].

Ibn Jarîr rapporte dans son tafsîr qu'Ibn 'Abbâs, Moujâhid et Aboû Sâlih ont dit Lât était

un homme pieux qui nourrissait les pèlerins, lorsqu'il mourut ils se mirent à vénérer sa tombe. [*Tafsîr Ibn Jarîr* 22/47].

'Atâ Ibn Yassâr rapporte que le Messager d'Allâh (sur lui la paix) a dit : « Ô Allâh fais que ma tombe ne devienne une idole adorée. Allâh a déchainé sa colère sur ceux qui ont pris comme mosquées les tombes de leurs prophètes ». [*Rapporté par Mâlik* n°570]. Ce hadîth nous enseigne qu'une tombe, même si c'est celle des Prophètes, lorsqu'elle est adorée par l'invocation, la prosternation, le sacrifice devient une idole qu'il faut détruire.

Cheikh 'Abdar-Rahmân Ibn Hassan a dit : Ce hadîth indique que la tombe du Prophète (sur lui la prière et la paix) si elle est adorée devient une idole. Mais Allâh l'a préservé de cela et a fait que les gens n'ont pu l'atteindre. Le hadîth indique aussi que l'idole est ce qui est adoré comme les tombes et les constructions sur elles. La tentation de l'adoration des tombes et de leur vénération est immense comme l'a dit Ibn Mas'ôud : Comment se-

rez-vous lorsqu'une tentation vous touchera, que les vieux ne connaîtront qu'elle, et que les jeunes y seront initiés dès leur jeune âge. Les gens la prendront comme une sounna, si l'on essaie de la changer ils diront : ils veulent changer la sounna. Et par peur de la tentation, 'Omar a interdit de suivre les traces du Prophète (sur lui la prière et la paix). Ibn Wadhâh rapporte de 'Issâ Ibn Yoûnouss qu'il a dit : 'Omar Ibn al-Khattâb (qu'Allâh l'agrée) a ordonné de couper l'arbre sous lequel il avait été fait serment d'allégeance au Prophète (sur lui la prière et la paix), car les gens le visitaient et priaient dessous, il a donc craint la fitnah. [*Fath al-Madjîd* p.212].

Deuxièmement : L'interdiction de prendre les tombes comme mosquées. 'Â'ichah rapporte qu'Oum Salamah a décrit au Messenger d'Allâh (sur lui la prière et la paix) une église qu'elle avait vue en Abyssinie et ce qu'elle contenait comme images, il dit : Ces gens-là, lorsqu'un pieux meurt, construisent une mosquée sur sa tombe et dessinent ces images, ceux-là sont les pires créatures auprès d'Allâh. [*Rapporté par al-Boukhârî* n°434 et *Mousslim* n°528]. Mouhammad Ibn 'Abdi-l-wahâb dit après avoir cité ce hadîth : Ils sont tombés dans deux tentations : la fitnah des tombes et la fitnah des images. [*Fath al-Madjîd* p 200].

'Â'ichah rapporte que le Messenger d'Allâh (sur lui la prière et la paix) lorsqu'il était dans la maladie de sa mort, mettait un vêtement sur son visage et disait : Qu'Allâh maudisse les juifs et les chrétiens ils ont pris les tombes de leur Prophètes comme lieux de prière. Il mettait en garde contre cela. [*Rapporté par al-Boukhârî* n°435 et *Mousslim* n°531].

Ibn 'Abbâs rapporte que le Messenger d'Allâh (sur lui la prière et la paix) a maudit les femmes qui visitent les tombes, et ceux qui y construisent des mosquées et y allument des bougies. [*Rapporté par Ahmad* n°2030, *Abou Dâwoûd* n°3236 et *at-Tirmidhî* n°320 qui l'a déclaré Hassan.].

Ibn Taymiyyah a dit : Les savants ont interdit de construire des mosquées sur les tombes. Et il est obligatoire de détruire toute mosquée construite sur une tombe. [*Majmou' al-fatâwâ* 17/463].

Troisièmement : La destruction des idoles est une pratique des Prophètes (sur eux la paix) et de leurs partisans. Allâh a dit à propos d'Ibrâhîm (sur lui la paix) {Et par Allâh! Je ruserai certes contre vos idoles



Temple d'idole



{La vérité est venue et le faux a disparu} [S. 17 v. 81]

une fois que vous serez partis». Il les mit en pièces, hormis [la statue] la plus grande. Peut-être qu'ils reviendraient vers elle.} [S. 21 v. 57-58].

Et Il dit à propos de Moussâ et du veau adoré par les fils d'Israël, s'adressant au Samaritain : {Regarde ta divinité que tu as adorée avec assiduité. Nous la brûlerons certes, et ensuite, nous disperserons [sa cendre] dans les flots.} [S. 20 v. 97]. Et 'Amr Ibn 'Absâ rapporte que le Prophète (sur lui la prière et la paix) lui a dit décrivant sa mission : J'ai été envoyé pour maintenir les liens de parenté, pour détruire les idoles, et qu'Allâh soit unifié seul sans associés. [*Rapporté par Mousslim* n°832].



Destruction d'une idole dans la région d'Al-Barqah

Aboûl-Hayâj al-Assadî rapporte que 'Alî ibn Abî Tâlib lui a dit : Je vais t'envoyer comme le Messager d'Allâh m'a envoyé : Ne laisse pas une sculpture sans la détruire ni une tombe élevée sans la mettre au niveau du sol. [Rapporté par Mouslim n°969].

Ibn al-Qayyim a dit : Il n'est pas permis de laisser ces lieux de chirk et ces tawâghîts alors qu'on a la capacité de les détruire ne serait-ce qu'un jour. Ceci car ils sont des rites de mécréance et d'idolâtrie et que cela est le plus grand mal. Il n'est pas permis de les accepter alors qu'on a la capacité de les détruire. Ceci est le jugement des mausolées construits sur les tombes et qui ont été pris comme idoles et tawâghîts en dehors d'Allâh. De même les pierres que les gens visitent pour les vénérer, chercher leur bénédiction, y consacrer des vœux et les embrasser. Ces lieux sont au même niveau que Lât et Uzzâ ainsi que Manât, cette troisième autre, mais le chirk qui y est commis

est même pire et c'est à Allâh que nous demandons l'aide. [Zâd al-Ma'âd 3/443].

Allâh a permis à l'Etat Islamique depuis sa proclamation en Irak sous l'autorité d'Aboû 'Omar al-Baghdâdî de faire revivre cette pratique prophétique pendant que les groupes égarés vivaient dans des terres remplies de lieux d'idoles sans les détruire comme le faisait les Talibans qui administraient la ville de Mazâr-e Charîf ville construite sur ce que les ignorants pensent être le tombeau de 'Alî (qu'Allâh l'agrée). Les talibans (et leurs alliés d'al-Qâ'idah) ont-ils détruit cette idole ?! Pire encore, dans un document officiel d'AQMI cette organisation égarée reproche à nos frères au Mali d'avoir détruits les tombes prises comme idoles lorsqu'ils ont pris le pouvoir au Nord Mali. Est-ce que le Jihâd de ce groupe est sur la voie Prophétique ?

C'est à Allâh que nous demandons l'aide.



Rituel Chiïte

LA HAINE DES RÂFIDAH ENVERS L'ISLÂM ET LES GENS DE LA SOUNNAH

Cheikh Aboû Mouhammad Al-'Adnânî a dit dans son dernier discours : « Les Rawâfid sont venus Ô gens de la Sounnah pour prendre vos maisons, vos terres et vos biens, ils sont venus tuer vos hommes et prendre vos femmes en captives, les iraniens sont venus se venger des irakiens pour la guerre Iran-Irak des années 80. Les Rawâfid sont venus se venger des Sunnites pour al-Houseyn (qu'Allâh l'agrée) qu'ils ont eux-mêmes assassiné et pour lequel ils se lamentent en se frappant depuis des centaines d'années. Réveillez-vous Ô Musulmans. Ô Gens de la Sounnah en Irak, au Châm, en Arabie, au Yémen, Ô gens de la Sounnah en Egypte, au Maghreb, en Afrique, Ô Gens de la Sounnah au Pakistan, en Afghanistan, et en Inde, Ô gens de la Sounnah en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, en Turquie, dans le Caucase, Ô Musulmans en Amérique, en Europe, au Canada, en Australie.

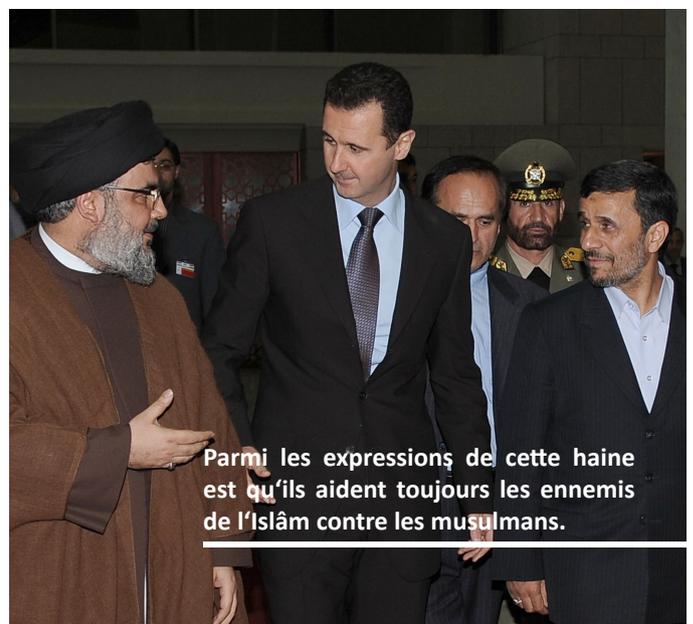
Ô communauté de Mouhammad (que la prière et la paix soient sur lui) nous t'avions mis en garde et nous te mettons toujours en garde : cette guerre est une croisade safavide, une guerre contre l'Islâm, une guerre contre le Tawhîd, une guerre contre les gens de la Sounnah. Si l'Etat Islamique est brisé, qu'Allâh nous en préserve, vous n'aurez plus de Mecque ni de Médine Ô Gens de la Sounnah, les Rawâfid profaneront les tombes des compagnons en commençant par les Califes bien-guidés (qu'Allâh les agrée) et vous vivrez comme des esclaves chez les Rawâfid. »

La haine des chiïtes Râfidah envers l'Islâm et les gens de la Sounnah est une haine ancestrale puisqu'elle remonte à la création de cette secte par le juif yéménite faussement convertis à l'Islâm 'Abdallâh ibn Saba (qu'Allâh le maudisse).

Ach-Cha'bî (savant des tâbi'îns) a dit à propos des Râfidah : « Ils ne sont pas rentrés dans l'Islâm par amour ou crainte d'Allâh mais par haine envers les gens de l'Islâm et pour les attaquer. 'Alî ibn Abî Tâlib les a brûlé vifs et les a exilé. » [*Charh ousoûl i'tiqâd* 8/1549].

Ibn Taymiyah a dit : « Les gens de science ont indiqué que les débuts des Râfidah sont l'œuvre du Zindîq 'Abdallâh ibn Saba qui a fait apparaître l'Islâm tout en restant secrètement juif pour corrompre la religion Islamique comme l'a fait Paul le juif pour corrompre le christianisme. » [*Majmou' al-Fatâwâ* 28/484].

Ibn Taymiyah a dit : « La base de toutes les fitnah et des catastrophes sont les chiïtes, beaucoup d'épées qui ont été dégainées dans l'Islâm l'ont été par eux, et les zanâdîqa (hypocrites) se sont toujours apparentés à eux. » [*Minhâj as-Sunnah* 3/243].



Parmi les expressions de cette haine est qu'ils aident toujours les ennemis de l'Islâm contre les musulmans.

Ibn Taymiyah nous explique la raison de cela lorsqu'il dit : « Ceci car ils voient que les musulmans sont plus mécréants que les juifs et les chrétiens, ils s'alignent donc aux ennemis de la religion comme les juifs les chrétiens et les idolâtres. » [*Minhâj as-Sunnah* 4/110].

Le meilleur exemple de cela est l'action du traître chiite Mouhammad ibn Ahmad ibn al-'Alqamî (qu'Allah le maudisse) qui était ministre du Calife Abbasside al-Mousta'ssim et l'a trahi au profit des Tatars et a permis ainsi à ces derniers d'envahir Bagdad, de tuer le Calife Abbasside et de massacrer entre huit-cent mille à un million de musulmans. Tout cela n'a été rendu possible que par l'action des chiites et leur trahison. Ibn Kathîr décrit cette action dans sa chronique d'histoire en disant qu'il enlevait les noms des soldats des registres pour affaiblir leur nombre jusqu'à le faire passer de 100 000 à 10 000. Tout cela dans le but d'affaiblir les forces des gens de la Sounnah et de renforcer les chiites, faiblesse dont a profité l'ennemi Tatar pour envahir Bagdad. [*Al-Bidâyah wan-Nihâyah* 13/228-229].

Cette haine revancharde est inscrite dans les livres de cette secte mécréante. Ils attribuent à leur Imâm Aboû 'Abdillah mensongèrement qu'il lui aurait demandé : « Que dis-tu du fait de tuer un Nâssib (les chiites nomment Nâssib tous les Sunnites prétendant

qu'ils détestent la famille du Prophète) ? Il répondit : Son sang est licite, mais fais attention : si tu peux abattre un mur sur lui fais-le, ou le noyer fais-le mais fais que personne ne puisse témoigner contre toi. [*Wassâil ach-chî'ah* 18/463].

Comment donc juger musulman des gens dont la religion est de détruire l'islâm sous couvert de l'adoration de la famille du Prophète (que la prière et la paix soient sur lui) et le fait de jeter la mécréance sur ses épouses et ses compagnons.

Al-Boukhârî a dit : « Je ne fais pas de différence entre le fait de prier derrière un Jahmî, un Râfidî ou derrière un juif ou un chrétien, on ne leur passe pas le salâm, on ne les visite pas, on ne se marie pas avec eux, on n'assiste pas à leurs funérailles, on ne mange pas leurs sacrifices. » [*Khalq af'âl al-'ibâd* p.125].

Ibn Taymiyah dit : « Celui qui insulte les compagnons et y ajoute l'adoration de 'Alî ou qu'il était un prophète et que Jibrîl s'est trompé dans la transmission du message alors nul doute de sa mécréance et nul doute sur la mécréance de celui qui s'abstient de le déclarer mécréant. De même celui qui prétend que le Qur'ân a été falsifié ou qu'une partie a été cachée ou qu'il a des interprétations cachées qui exemptent des actes de la législation. » [*As-sârim al-masloûl* p.586].



Savant égaré de Jordanie, ennemi du Califat

“ Le plus triste est de savoir que certains représentants de ce que l'on appelle la « salafiyah jihâdîyah » et certains groupes combattants sont loin d'avoir une position claire sur les Râfidah : Ainsi Ayman adh-Dhawâhirî et la nouvelle direction d'al-Qâ'idah ne voient pas la mécréance des Râfidah comme a témoigné de cela Aboû Jarîr ach-Chamâlî dans le numéro 6 du magazine Dâbiq. Et Aboû Mouhammad al-Maqdissî, qui enseignait la religion d'Ibrâhîm par le passé, ne voit pas la mécréance des adorateurs de 'Alî et le fait de les combattre en Irak comme il l'a déclaré dans ses interviews avec la chaîne al-Jazeera et le magazine as-Sabîl. Ce nouveau Bal'am ibn Bâ'ourâ est apparu dans une émission dans laquelle le soldat du Tâghoût Kassâssibah était considéré comme un martyr, lui qui nous enseignait que les soldats du Tâghoût sont tous des mécréants... Nous concluons en rappelant à nos frères dans le monde que les « mosquées » et les centres chiites sont des cibles pour tout mouwahhid qui veut se rapprocher d'Allah en versant le sang des ennemis d'Allah, ne demande donc la permission à personne pour les frapper et brûler leur lieux de rassemblement. Et nos frères soldats du Califat au Yémen ont montré l'exemple.

Nous demandons à Allah qu'il nous donne la victoire sur ses ennemis juifs, chrétiens, chiites et qu'il accomplisse sur nous le bienfait du Califat. ﷻ

LES RÈGLES DE LA HIDJRAH

Il est clair que l'Etat Islamique applique le jugement d'Allâh dans tous ses aspects, de ce fait, son territoire est une terre d'Islâm (Dâr Al-Islâm) et il est obligatoire à tous musulmans sur terre d'émigrer vers la région du Califat la plus proche.

■ LA SIGNIFICATION D'AL-HIDJRAH, L'ÉMIGRATION.

Ibn Qoudâmah a dit : «C'est le fait de sortir de la terre de mécréance vers la terre d'Islâm.» [*Al-Moughnî* vol. 12 p. 585].

■ LA SIGNIFICATION DES TERMES, TERRE D'ISLÂM ET TERRE DE MÉCRÉANCE.

Ibn Mouflih a dit : «Toute terre qui est dominée (gouvernée) par les lois des musulmans est une terre d'Islâm et si elle est dominée par les lois de la mécréance c'est une terre de mécréance, il n'y a pas de terre autre que cela.» [*Al-Âdâb Ach-Char'iyah* vol.1 p.163].

Cheïkh Mouhammad Ibn Ibrâhîm Âl Ach-Cheikh : Est-il obligatoire de faire al-hidjrah d'un pays des musulmans ou les lois forgées sont appliquées ? Il répondit : «Le pays qui est gouverné par ces lois n'est pas une terre d'Islam, il est obligatoire d'en émigrer.» [*Fatâwâ Ach-Cheïkh* vol. 6 p.188].

■ LES PREUVES D'AL-HIDJRAH.

Allâh ta'âla a dit : {Ô Mes serviteurs qui avaient cru ! Ma terre est bien vaste. Adorez-Moi donc ! } [S. 29 v. 56]. Al-Baghawî cite dans son exégèse Sa'îd ibn Djoubeyr qui dit : « Si dans une terre les gens désobéissent à Allâh sortez de celle-ci, car la terre d'Allâh est vaste. » {Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : "Où en étiez-vous ?" (À propos

de votre religion) - "Nous étions impuissants sur terre", dirent-ils. Alors les Anges diront : "La terre d'Allâh n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ?" Voilà bien ceux dont le refuge et l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! A l'exception des impuissants : hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent aucune voie : A ceux-là, il se peut qu'Allâh donne le pardon. Allâh est Clément et Pardonneur.} [S. 4 v. 97-99].

Ibn Kathîr a dit dans l'explication de ces versets : «Ce noble verset englobe toute personne qui habite au milieu des mouchrikîns alors qu'il a la capacité de faire al-Hidjrah et qu'il ne peut pratiquer sa religion. Cette personne se fait du tort à elle-même et commet un péché selon l'unanimité des savants et selon ce verset car Allâh dit (ce qui signifie) [Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes,] par le fait de délaissier al-Hidjrah [en disant : "Où en étiez-vous ?" c'est-à-dire pourquoi êtes-vous resté là, dans la terre de mécréance et avez-vous délaissé la Hidjrah. ["Nous étions impuissants sur terre", dirent-ils.] Nous ne pouvions pas sortir du pays et parcourir la terre, [Alors les Anges diront : "La terre d'Allâh n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ?" Voilà bien ceux dont le refuge et l'Enfer. Et quelle mauvaise destination !]» [*Tafsîr Ibn Kathîr* vol. 2 p.355].

Samourah Ibn Djoundoub rapporte que le Messenger d'Allâh (paix et bénédictions sur lui) a dit : «Celui qui reste avec le Mouchrik et habite avec lui est comme lui.» [*Rapporté par Abou Dâwoud* n°2787].

Décoller vers la terre d'Islâm



Djarîr ibn ‘Abdillâh rapporte que le Messenger d’Allâh (paix et bénédictions sur lui) envoya une troupe vers la tribu de Khath’am, des gens se sont prosternés pour se protéger mais ils furent tués, cela est parvenu au Prophète qui ordonna la moitié du prix du sang et dit : je me désavoue de celui qui vit au milieu des Mouchrikîns. Qu’il ne voit pas les feux des uns les autres.» [Rapporté par Aboû Dâwoud n°2645 authentifié par Ibn Hadjar dans *Bouloûgh al-Marâm* n°1084].

■ AL-HIDJRAH NE S’INTERROMPT JAMAIS JUSQU’À LA FIN DES TEMPS.

‘Abdallâh ibn Waqdân as-Sa’dî a dit : «Je suis venu en délégation au Messenger d’Allâh, chacun venait lui demander une chose dont il avait besoin, je fus le dernier à entrer chez le Messenger d’Allâh je lui dit Ô Messenger d’Allâh, j’ai laissé des gens qui disent qu’al-Hidjrah c’est interrompue, il dit : al-Hidjrah ne s’interrompra jamais tant que les mécréants seront combattu.» [Rapporté par *an-Nassâî* n°4172 et authentifié par *Ibn Hibbân*].

■ QUEL EST LE MEILLEUR ENDROIT POUR ÉMIGRER ?

Il est rapporté de ‘Abdoulâh Ibn ‘Amr (qu’Allâh les accepte) : «Il y aura une Hidjrah après la Hidjrah, les meilleurs gens de la Terre seront ceux qui resteront dans l’endroit où Ibrâhîm a fait la Hidjrah [au Châm].» [Rapporté par Aboû Dâwoud n°2482].

Le Châm est sans aucun doute l’un des meilleurs endroits pour émigrer mais nous devons garder en tête que quiconque accomplit son Jihâd et son Ribât ,où que lui ordonne son Emir, il est dans une adoration plus grandiose que simplement habiter au Châm ou même près des trois mosquées sacrées.

Ibn Taymiyah a dit : Aboû Dardâ a écrit à Salmân et lui a dit Rejoins la terre sainte (c’est-à-dire le Châm). Salmân lui a répondu : La terre ne sanctifie personne, mais c’est l’homme qui est sanctifié par ses actes. [Majmouû *al-fatâwâ* 27/44-45].

Il dit aussi : Le fait de rester dans un endroit avec l’intention du ribât est mieux que d’habiter près des trois mosquées sacrées à l’unanimité des savants. [Majmouû *al-fatâwâ* 27/40].

Sacrifier ses biens pour émigrer



■ LES MÉRITES DE LA HIDJRAH.

Allâh ta’âlâ a dit : {Certes, ceux qui ont cru, émigré et lutté dans le sentier d’Allâh, ceux-là espèrent la miséricorde d’Allâh. Et Allâh est Pardonneur et Miséricordieux.} [S. 2 v. 218]. Le Messenger d’Allâh (paix et bénédictions sur lui) a dit : «Certes le Diable s’assoit sur la route du fils d’Âdam, il s’assoit d’abord sur la route de l’Islâm et il lui dit : Vas-tu rentrer dans l’islâm et délaisser ta religion, la religion de tes pères, et de tes ancêtres ? Il lui désobéit et rentre dans l’Islâm. Puis il s’assoit sur la route de la Hidjrah (émigration) et lui dit : Vas-tu émigrer et délaisser ta terre et ton ciel, alors que l’émigré est comme un cheval attaché. Il lui désobéit et émigre. Puis il s’assoit sur la route du Djihâd et lui dit : c’est un sacrifice de l’âme et des biens, tu combattras et tu seras tué, ta femme se remariera et tes biens seront partagés. Il lui désobéit et fait le Djihâd. Toute personne qui meurt dans cet état, ou qui est tuée, ou qui se noie, ou qui meurt en tombant de sa monture, Allâh a promis de le faire rentrer au Paradis.» [Rapporté par *an-Nassâî* n°3134].

■ LES BIENFAITS TERRESTRES DE LA HIDJRAH.

Allâh ta’âlâ a dit : {Et quiconque émigre dans le sentier d’Allâh trouvera sur terre maints refuges et abondance. Et quiconque sort de sa maison, émigrant vers Allâh et Son messenger, et que la mort atteint, sa récompense incombe à Allâh. Et Allâh est Pardonneur et Miséricordieux.} [S. 4 v. 100].

■ LE JUGEMENT DE CELUI QUI DÉLAISSE LA HIDJRAH.

Allâh 'azza wa djall a dit à ce sujet : {Quant à ceux qui ont cru et n'ont pas émigré, vous ne serez pas liés à eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent.} [S. 8 v. 71]. Le Messenger d'Allâh (paix et bénédictions sur lui) a dit: «Je me désavoue de celui qui vit au milieu des Mouchrikîns.» [Rapporté par Aboû Dâwoud n°2645 authentifié par Ibn Hadjar dans Bouloûgh Al-Mârâm n°1084].

Aboû Bakr al-Djassâs a dit al-Hassan ibn Sâlih (169 H) a dit : « Celui qui vit dans la terre de l'ennemi, qui pratique l'Islâm et qui a la capacité de rejoindre les musulmans, ses statuts (ahkâm) sont ceux des associés, et si le mécréant en état de guerre contre l'Islâm se convertit, vit dans leur terre alors qu'il peut en sortir il n'est pas musulman et a le jugement des mécréants en état de guerre dans le sang et les biens. Al-Hasan a dit : Si l'homme rejoint la terre de guerre sans apostasier il est quand même apostat car il a délaissé la terre d'Islâm. [Ahkâm al-Qor'ân vol. 2 p. 302].

Cheïkh Souleymân Ibn Sahnân a dit : « Quant au jugement du pêcheur injuste qui a la capacité d'accomplir al-Hidjrah et qui ne peut faire apparaître sa religion il est selon son apparence. S'il est en apparence avec les gens de son pays il a le même jugement qu'eux même s'il est en réalité musulman cachant son Islâm. » [Kachf Al-Awhâm wal-iltibâs p.93].

Ibn Hazm a dit a propos de celui qui vit dans une terre de mécréance : « S'il vit là-bas pour la vie d'ici-bas en étant comme un dhimmî¹ et qu'il a la capacité de rejoindre le groupe des musulmans et leur terre, il n'est pas loin de la mécréance et nous ne lui voyons pas d'excuse. » [Al-Mouhallâ vol.12 p.126].

Qu'Allâh te préserve toi qui délaisses la Hidjrah d'être parmi ceux sur lesquels les savants ont divergé : es-tu un musulman pêcheur injuste, un mécréant en apparence, ou un apostat ?

■ QUI EST EXCUSÉ DANS LE FAIT DE NE PAS ACCOMPLIR AL- HIDJRAH ?

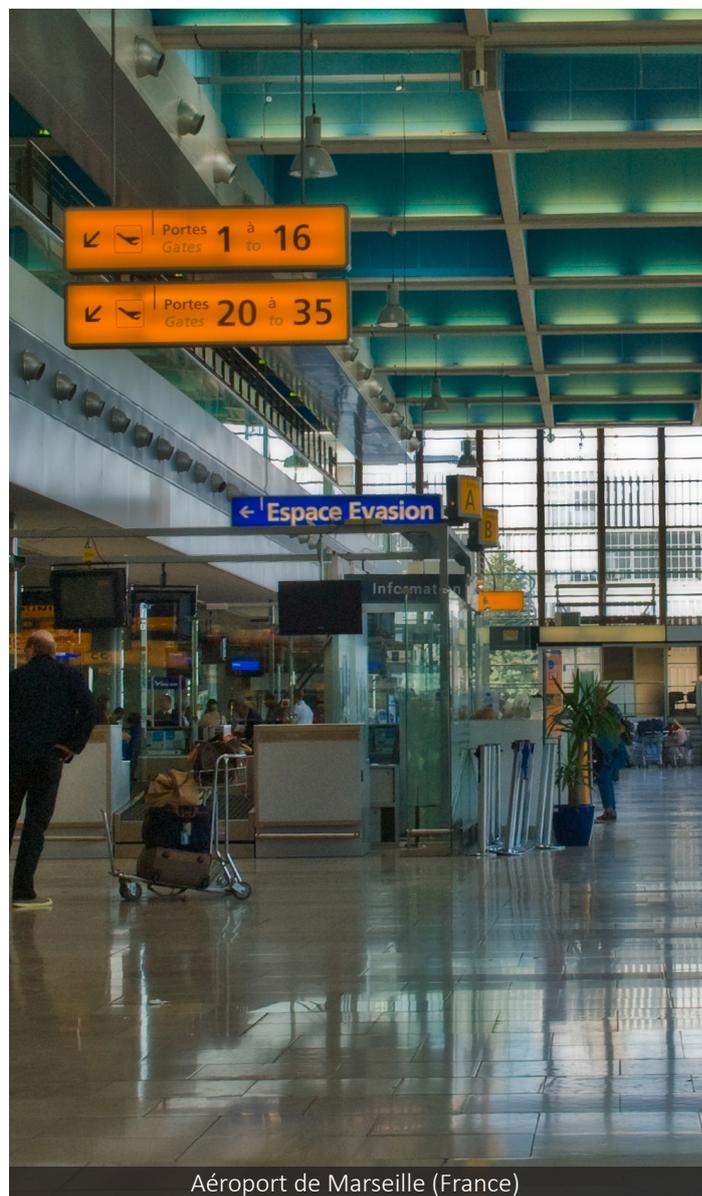
{A l'exception des impuissants : hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne

trouvent aucune voie : A ceux-là, il se peut qu'Allâh donne le pardon. Allâh est Clément et Pardonneur.} [S. 4 v. 98-99].

Ibn Qoûdâmah a dit : « Celui qui n'a pas à accomplir al- Hidjrah est celui qui ne peut l'accomplir à cause d'une maladie, de la contrainte, de la faiblesse parmi les femmes, les enfants et leurs semblables. » [Al-Moughnî vol. 12 p.586].

■ LA FEMME SEULE A-T-ELLE LE DROIT DE VOYAGER POUR ACCOMPLIR AL- HIDJRAH ?

Al-Qourtoûbî a dit : «Les savants sont unanimes qu'il est une obligation pour la femme de voyager, même sans mahram si elle craint pour sa religion ou pour elle-même ou qu'elle émigre de la terre de mécréance.» [Al-Moufham Charh Sahîh Mouslim vol.3 p.450].



Aéroport de Marseille (France)

1 Mécréant qui paie la capitation djiziah dans une terre d'Islâm, en étant soumis aux lois de l'Islâm.

LE FONDEMENT DE L'ISLÂM ET SA RÈGLE



La base de l'islâm (Asl Dîn) et sa règle sont deux choses : L'ordre d'adorer Allâh, seul sans associé, inciter à cela, s'allier sur cela, et déclarer mécréant celui qui délaisse cet ordre. L'interdiction d'associer dans l'adoration d'Allâh, être dur sur cela, prendre en inimité ceux qui le commettent, et les déclarer mécréant.

■ QU'EST CE QUE LA BASE DE L'ISLÂM ?

C'est le Tawhîd, l'Unicité d'Allâh décrit dans ces versets : {Dis : « Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous : que nous n'adorions qu'Allâh, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allâh. »} [S. 3 v. 64].

■ COMMENT RECONNAIT-ON LA BASE DE L'ISLÂM

Toutes les religions des prophètes sont unanimes sur cette base. Elle est la première obligation. Elle est la première chose que l'on demande à la personne lorsqu'elle entre dans l'islâm. C'est ce qui était présent lors de l'époque Mecquoise. C'est ce sur quoi le serviteur est questionné dans sa tombe.

■ LA BASE DE L'ISLÂM EST DONC TROIS CHOSES :

Premièrement, adorer Allâh seul sans associé. {Et ton Seigneur a décrété: «N'adorez que Lui»} [S. 12 v. 23]. Ibn Taymiyyah : « Celui qui n'adore pas Allâh par orgueil n'est pas musulman et celui qui adore avec Allâh d'autre que Lui n'est pas musulman. » [An-Nou-bouwât p.127]. Parmi les mécréants orgueilleux ceux qui délaissent la prière, la zakât, le jeûne et le hajj et qui sont considérés comme des musulmans par les mourjiaa, les juifs de la qiblah. Ibn Taymiyyah dit : Il est impossible que la personne ait la foi ferme dans le cœur qu'Allâh a rendu obligatoire la prière, la zakât, le jeûne et le pèlerinage et qu'il passe toute sa vie sans se prosterner devant Allâh, sans jeûner le ramadan, sans s'acquitter de la

zakât ou sans accomplir le pèlerinage vers la maison d'Allâh. Ceci est impossible et ne peut arriver qu'avec de l'hypocrisie dans le cœur et l'apostasie. [Majmoû' al-fatâwa 7/611]. Il fait partie de l'adoration d'Allâh de n'invoquer que Lui, de ne sacrifier que pour Lui, de ne craindre que Lui, de ne se prosterner que devant Lui, de n'aimer que Lui et qu'en Lui, de ne revenir en cas de désaccord qu'à Sa loi. {Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allâh.} [S. 42 v. 10] . Toute personne qui, pour juger et gouverner un pays, revient aux lois humaines et à la démocratie, a adoré un autre qu'Allâh.

Deuxièmement, délaissé le chirk, l'association, l'adoration d'autres qu'Allâh. {Quiconque associe à Allâh (d'autres divinités,) Allâh lui interdit le Paradis ; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs!} [S. 5 v. 72]. Cheïkh 'Abdarrahmân Ibn Hasan a dit : «Celui qui a commis le chirk a délaissé le Tawhîd car ils sont deux inverses qui ne se rencontrent jamais et deux inverses qui s'annulent mutuellement.» [Ad-Dourar As-Saniyah 2 /204].

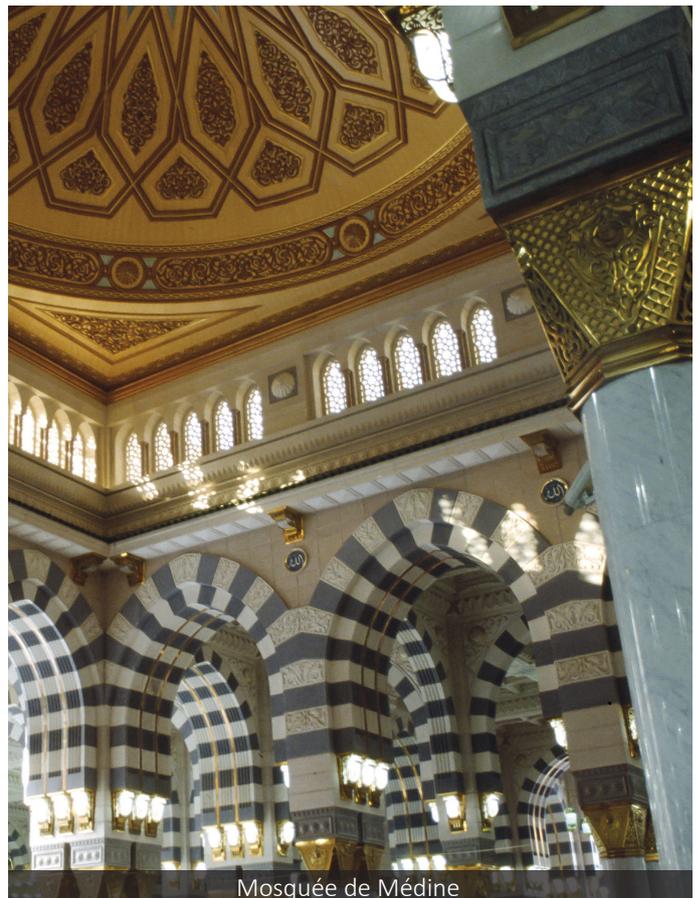
Troisièmement, désavouer le chirk et ses adeptes. Cheïkh 'Abdarrahmân Ibn Hasan a dit : {Il faut forcément et immédiatement délaisser le chirk dans l'adoration, s'en désavouer, et de ses adeptes. Le Très Haut a dit : Et lorsqu'Ibrâhîm dit à son père et à son peuple: «Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera} [S. 43 v. 26]. Il faut donc se désavouer de ce qui est adoré en dehors d'Allâh. [Ad-Dourar As-Saniyah 2/204]. Comme formes de chirk répandues à notre époque : « La laïcité, le communisme, le nationalisme, le patriotisme, le baasisme, le capitalisme, la démocratie, les tribunaux de lois forgées, les parlementaires législateurs, la mondialisation mécréante, les chiites râfidhahs, les soufies adoreurs de tombes...». L'exemple à suivre avec le chirk et ses adeptes est celui d'Ibrâhîm : {Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Ibrâhîm et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : «Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allâh. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allâh, seul.»} [S. 60 v. 4].

Cheïkh Ishâq ibn 'Abdarrahmân a dit : «Le sens de l'inimitié ('adâwah) c'est littéralement être dans un coin de la pièce et ton ennemi dans un autre coin, la base du désaveu est le fait de rompre par le cœur, la langue et les membres. Le cœur du croyant ne peut être exempt d'inimitié envers le mécréant, le désaccord n'est que sur le fait de faire apparaître cette inimitié ou non car elle peut être cachée pour une raison légiférée.» [Ad-Dourar As-Saniyah 8/305]. Celui qui ne se désavoue pas du mécréant par son cœur n'est pas croyant ni musulman, ensuite s'il ne se désavoue pas ouvertement par peur ou contrainte cela peut être excusé. {Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des infidèles, au lieu de croyants. Qui-conque le fait contredit la religion d'Allâh, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux.} [S. 3 v. 28].

Al-Baghawî a dit : «Ce verset interdit aux croyants de prendre les mécréants pour alliés, de transiger avec eux, d'être intimes avec eux, sauf si les mécréants dominant et ont le dessus et que le croyant est au milieu d'un peuple mécréant qu'il craint, il utilise alors la dissimulation par la parole alors que son cœur est plein de tranquillité et de foi pour se protéger et ce sans que qu'il ne fasse couler le sang des musulmans ou ne prenne leurs biens ou ne les es-

tionne. Et la dissimulation n'existe que par peur de mourir et lorsque l'intention est saine.» [Tafsîr al-Baghawî vol. 2 p.26].

Faire apparaître ouvertement son désaveu des mécréants demeure une obligation : Cheïkh Hamd ibn 'Atîq a dit : «Beaucoup de gens pensent que s'il peut prononcer les deux témoignages, accomplir les cinq prières, qu'on ne l'empêche pas d'aller à la mosquée, il a fait apparaître sa religion, même s'il demeure au milieu des idolâtres et dans les endroits des apostats, et ils ont commis une grave et laide erreur... De manière générale personne ne fait apparaître sa religion tant qu'il ne proclame à tout mécréant autour de lui qu'il se désavoue de lui et fasse apparaître son inimitié envers ce pour quoi ils sont mécréants.» [Sabîl An-Nadjât dans Madjmoû'atou-t-Tawhîd p.298]. Ainsi si tu veux accomplir ton Tawhîd tu dois te désavouer et te séparer des mécréants par le cœur, la langue et les membres.



Mosquée de Médine

Et cela n'est possible que par l'émigration al-Hidjrah et le Djihâd et c'est cela le vrai appel au Tawhîd et la dureté envers les mécréants. {Certes, ceux qui ont cru, émigré et lutté dans le sentier d'Allâh, ceux-là espèrent la miséricorde d'Allâh. Et Allâh est Pardonneur et Miséricordieux.} [S. 2 v. 218].

L'ÉTAT ISLAMIQUE DANS LES MOTS DE L'ENNEMI

Dans une interview de Philippe Rioux, Samuel Laurent fut interrogé : « **L'État Islamique est donc un mouvement plus organisé qu'Al-Qaïda ?** » Dans sa réponse il admet la sincérité de l'État Islamique dans le fait de se rapprocher d'Allâh en instaurant le Califat, contrairement aux autres groupes qui eux prétendaient vouloir le rétablir sans oeuvrer réellement dans ce sens. Il a donc répondu à la question comme ceci :

« Bien sûr. Al Qaïda était une organisation volontairement décentralisée, c'était une franchise idéologique. C'était un programme avec une structure très paranoïaque. Daech, c'est l'inverse ; c'est un État. Eux ont pris le parti de réinstaurer le califat islamique, créé par le Prophète. Alors qu'Al Qaïda disait que cela prendrait des décennies voire des siècles pour le remettre en place, eux disent, le califat islamique c'est maintenant. Fatalement, c'est une image plus directe, un dénominateur plus simple et cela attire les gens. La structure de Daech est très différente, très lourde. »

Nous voici donc devant un ennemi d'Allâh, un mécréant qui a mieux compris que certains « djihadistes » la différence entre la méthodologie des compagnons du Prophète qui ont fait passer la question du Califat avant la préparation des funérailles du Prophète et la méthodologie de ceux qui pensent qu'établir le Califat se fera par les manifestations innovées ou les élections idolâtres.

L'État Islamique a rétabli le Califat n'en déplaie aux mécréants, aux hypocrites et aux partisans des méthodologies égarées. Le musulman sunnite qui a compris que le fait de faire allégeance au Calife Ibrâhîm est une obligation est souvent frappé par l'aveuglement des égarés se prétendant de la communauté de Mouhammad (sur lui le salut et la paix) et la clairvoyance de certains mécréants que l'objectivité force à reconnaître que l'État Islamique est réellement un État certes naissant mais dont les institutions se renforcent de jour en jour. Quant à ceux qui veulent des passeports, des frontières, des

ambassades et de la diplomatie ils n'ont pas compris que les partisans de la religion d'Ibrâhîm mécroient et prennent en inimitié ces idoles païennes. Nous renions la démocratie, la laïcité, le nationalisme, leurs partisans ainsi que toutes les pratiques et rites de ces fausses religions. Nous voulons rétablir l'État Prophétique et celui des quatre Califes bien-guidés ; pas l'Etat-Nation de Robespierre, de Napoléon, ou d'Ernest Renan.



Samuel Laurent (Qu'Allâh le brise)

LA LÉGITIMITÉ DES OPÉRATIONS MARTYRES

Nul ne peut comprendre la question des opérations martyres si ce n'est celui à qui Allâh a donné la compréhension de la religion et de l'authentique échelle des valeurs dans le livre d'Allâh et la Sounnah de son Messager. {Ils t'interrogent sur le fait de faire la guerre pendant les mois sacrés. - Dis : «Y combattre est un péché grave, mais plus grave encore auprès d'Allâh est de faire obstacle au sentier d'Allâh, d'être impie envers Celui-ci et la Mosquée sacrée, et d'expulser de là ses habitants. L'association est plus grave que le meurtre.»} [S. 2 v. 217].

Ibn Kathîr rapporte : « Ils essayaient de détourner le musulman de sa religion pour le ramener vers la mécréance, et cela est pire que le meurtre. » Ainsi la mort du Moudjâhid qui sacrifie sa vie pour élever la parole d'Allâh et détruire le maximum d'ennemis mécréants est bien moins grave que le fait que la terre d'Allâh soit gouvernée par la loi du tâghoût.

Ibn Taymiyyah a dit : « Allâh a autorisé de tuer des âmes afin de réformer ses créatures comme Il a dit le Très-Haut L'association est plus grave que le meurtre c'est-à-dire que le meurtre est mauvais et corrompueur mais il y a dans la tentation de la mécréance un mal et une corruption plus grande » [Madjmou' Al-Fatâwâ vol. 28 p.355]. De même l'intérêt du Djihâd pour élever la parole d'Allâh en établissant l'État Islamique est supérieur à ce que beaucoup de gens pensent.



Aboû 'Abdi-r-Rahmân al-Firansî avant l'opération martyre



Ibn Taymiyyah a dit : « Si l'argent ne suffit pas pour à la fois nourrir des pauvres affamés et dépenser pour le Djihâd qui ne peut être délaissé nous ferons passer le Djihâd en premier même si ces pauvres meurent comme dans la question des boucliers humains ou pire car dans ce cas c'est nous qui les tuons alors que là, c'est Allâh qui les fait mourir » [Al-Fatâwâ Al-Koubrâ vol.5 p.535].

Ceux qui pleurent et se lamentent sur les « victimes civiles » des opérations martyrs doivent savoir qu'auprès d'Allâh cela est bien moins pire que le fait que le Tâghoût gouverne les pays et précipite les masses vers l'apostasie générale. Et ceux qui pleurent et se lamentent sur les « victimes civiles » pourquoi ne font-ils pas de même pour ces jeunes gens pieux et purs qui ont fait le sacrifice de leur vie pour élever la parole d'Allâh.

Ibn Sahmân a dit : « Si les bédouins et les sédentaires s'entretenaient jusqu'à ce qu'ils disparaissent cela serait moins pire que le fait de nommer sur la terre un tâghoût qui les gouverne par autre que la loi de l'Islâm avec laquelle Allâh a envoyé son Messager (paix et bénédictions sur lui) » [ad-dourar as-saniyah vol.10 p.509].

Parmi les preuves nous citons, **premièrement**, Allâh ta'âlâ dit {Et il y a parmi les gens, celui qui se sacrifie pour la recherche de l'agrément d'Allâh. Et Allâh est Compatissant envers Ses serviteurs.} [S. 2 v. 207]

Deuxièmement, {Combien de fois une troupe peu nombreuse a, par la grâce d'Allâh, vaincu une troupe très nombreuse ! Et Allâh est avec les endurants} [S. 2 v. 249].

Troisièmement, {Certes, Allâh a acheté des croyants leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allâh : ils tuent et se font tués} [S. 9 v. 111].

Quatrièmement, l'Imâm Mouslim rapporte dans son Sahîh n°3005, l'histoire des Fossés à laquelle fait référence la Sourate Al-Bouroudj (les Constellations) : Le Roi Mécréant essaya par tous les moyens de tuer le jeune garçon croyant et échouait à chaque tentative. Finalement, l'enfant lui dit : « Tu ne pourras jamais me tuer sauf si tu rassembles ton peuple dans un même endroit, puis tu me crucifies sur le tronc d'un palmier ; tu prends alors une flèche de mon carquois, tu places la flèche au milieu de la corde de l'arc et tu dis : « Au nom d'Allâh, Seigneur et Maître de ce jeune garçon » puis tu me tires dessus ». Le Roi obtempéra et par ce moyen, il arriva à tuer le jeune garçon comme prévu, mais le peuple qui s'était rassemblé dit alors « nous croyons au Seigneur et Maître du jeune garçon ! »

Ibn Taymiyyah a dit : « Mouslim a rapporté dans son Sahîh l'histoire des gens du fossé dans laquelle l'enfant ordonne qu'on le tue pour le bénéfice de la religion. Ainsi les quatre imams ont permis à un musulman de plonger dans les rangs de l'ennemi même s'il est quasi certain qu'il sera tué, à condition que cela soit utile aux Musulmans. » [Madjmou' Al-Fatâwâ (28/540)].

Le jeune garçon, dans ce hadith, ordonne au Roi de le tuer dans l'intérêt de la religion et ceci prouve qu'un tel acte est légitime et n'est pas considéré comme un suicide. Le hadith du garçon est la preuve la plus probante qu'il est autorisé de réaliser des opérations martyres. Ce hadith explique que lorsque le garçon réalisa que sa mort serait un moyen pour répandre la religion, il informa le roi de la façon de le tuer ; celui-ci avait essayé à plusieurs reprises de tuer l'enfant mais Allâh l'avait protégé jusqu'ici. Aux yeux du jeune garçon, la conversion massive des gens était bien plus importante que sa vie. De ce fait il accepta de se sacrifier. Il est vrai qu'il n'a pas attenté à sa vie mais sa décision était le seul facteur qui a mené à sa mort. Allâh a fait l'éloge de ceux qui ont cru au Seigneur de l'enfant et qui se sont jetés dans le feu pour avoir refusé d'abjurer leur foi. Même le nourrisson parla afin d'encourager sa mère hésitante à s'y jeter. La Sourate Al-Bouroudj fait leur éloge en les représentant dans des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux et ils sont appelés les bienheureux.

[Masâ'il min Fiqh al-Djihâd p.93-34].

Cinquièmement, selon Aslam Ibn Imrân, alors qu'ils luttèrent contre une puissante armée byzantine, un homme appartenant à l'armée musulmane attaqua les rangs des byzantins jusqu'à ce qu'il y pénétra. Les gens crièrent en disant : « Soubhân Allâh ! Il s'est jeté dans sa propre destruction. » A ces mots, Aboû Ayyoûb al-Ansârî se leva et dit : « O gens ! Vous interprétez ce verset à votre façon alors qu'il nous a été révélé à nous, Ansârs, lorsque Allâh a fait honneur à l'Islâm en augmentant le nombre de ses adeptes ; à ce moment, certains d'entre nous dirent secrètement à d'autres : « Notre richesse a diminué et Allâh a fait honneur à l'Islam en augmentant le nombre de ses adeptes ; occupons-nous donc de notre richesse afin de compenser la perte que nous avons subie. Allâh fit descendre le verset suivant « Et dépensez dans le sentier d'Allâh et ne contribuez pas à votre propre destruction » [S. 2 V. 195] afin de réfuter ce que nous avons dit. La destruction réside dans le fait de s'occuper de sa richesse en l'accroissant et en abandonnant le Combat. » Aboû Ayyoûb resta convaincu jusqu'à ce qu'il fut tué et enterré à Byzance. [Rapporté par Aboû Dâwoûd n°2512].



Aboû 'Abdi-r-Rahmân
al-Firansî (Qu'Allâh l'accepte)

CE QUI ATTEND CELUI QUI NE FAIT PAS LA HIDJRAH

L'émigration est l'application pratique de la croyance de l'alliance et du désaveu qui est elle-même la réalité du Tawhîd. Mais la Hidjrah est aussi une nécessité pour le musulman pour qu'il ne vive pas au milieu des nations injustes qui désobéissent à leur Seigneur et encourent ainsi Sa colère.

Car le fait de vivre avec les injustes et d'être témoin de leur mécréance; de leurs péchés mortels, de leur fornication, de leur adultère, de leur homosexualité sans ne rien faire, sans interdire le mal tout cela ex-

De même le fait de vivre avec les mécréants expose le musulman à la persécution, car les mécréants et particulièrement les notables d'entre eux ne peuvent s'empêcher de persécuter les croyants comme ils l'ont fait avec les Prophètes avant eux. {Et ceux qui ont mécréu dirent à leurs messagers : «Nous vous expulserons certainement de notre territoire, à moins que vous ne réintégriez notre religion! » Alors, leur Seigneur leur révéla : «Assurément Nous anéantirons les injustes»} [S. 14 v. 13].



pose au châtement du Très-Haut : {Et craignez une calamité (fitnah) qui n'affligera pas exclusivement les injustes d'entre vous. Et sachez qu'Allâh est dur en punition.} [S. 8 v. 25].

Ibn 'Abbâs a dit : « Allâh ordonne aux croyants de ne pas laisser le mal se répandre parmi eux afin que le châtement ne se généralise... » [Rapporté par Ibn Abî Hâtim n°9864].

Al-Qourtoubî dit : « Nos savants ont dit : Si la fitnah a lieu tous seront perdus. Ceci lorsque les péchés et le mal se répandent et que personne ne cherche à les empêcher. Si ces péchés ne cessent pas il est une obligation pour les croyants, qui renient ces péchés par leurs cœurs, de se sauver de ces pays. » [Al-Djami' li-Ahkâm al-Qour'ân vol. 7 p.391].



{Or, ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à, s'ils peuvent, vous détourner de votre religion. Et ceux qui parmi vous abjureront leur religion et mourront infidèles, vaines seront pour eux leurs actions dans la vie immédiate et la vie future. Voilà les gens du Feu : ils y demeureront éternellement.} [S. 2 v.217].

La Sounnah d'Allâh veut donc que les mécréants n'acceptent des croyants que trois choses : l'apostasie, la mort, la prison ou l'exil. {(Et rappelle-toi) le moment où les mécréants complotaient contre toi pour t'emprisonner ou t'assassiner ou te bannir. Ils complotèrent. Mais Allâh a fait échouer leur complot, et Allâh est le meilleur en stratagèmes.} [S. 8 v.30].

Ainsi si vous adoptez, Ô vous musulmans qui vivez en terre de mécréance, une autre législation que celle du

tâghoût et de la démocratie perverse et décadente, ils vous jetteront tôt ou tard dans leurs prisons ou vous forceront à vivre une vie de mécréant soumis à la mécréance. {Si jamais ils vous attrapent, ils vous lapideront ou vous feront retourner à leur religion, et vous ne réussirez alors plus jamais} [S. 18 v. 20].

{Les mécréants aimeraient vous voir négliger vos armes et vos bagages, afin de tomber sur vous en une seule masse.}

[Sourate An-Nisâ, verset 102]

La prison, si elle est une école par laquelle sont passés le Prophète Yoûssouf ou les savants comme l'Imâm Ahmed ou Ibn Taymiyyah, est avant tout une épreuve dont ne sort indemne que peu de gens, ceux qu'Allâh a affermis. Pour cela les savants ont divergé sur le fait de savoir s'il est permis de se laisser faire prisonnier. L'Imâm Ahmed a dit : « Je n'aime pas que le musulman soit fait prisonnier et je préfère qu'il combatte. La prison est dure et tout le monde doit mourir. » [Al-Insâf 4/125].

Ibn Qoudâmah a dit : «Si le musulman craint la prison le mieux est qu'il combatte jusqu'à ce qu'il soit tué et qu'il ne se laisse pas faire prisonnier car il aura de hauts niveaux au paradis et il évitera d'être sous l'autorité des mécréants qui pourront ainsi le torturer, en faire un esclave ou le tenter dans sa religion.» [Al-Moughnî 9/255].

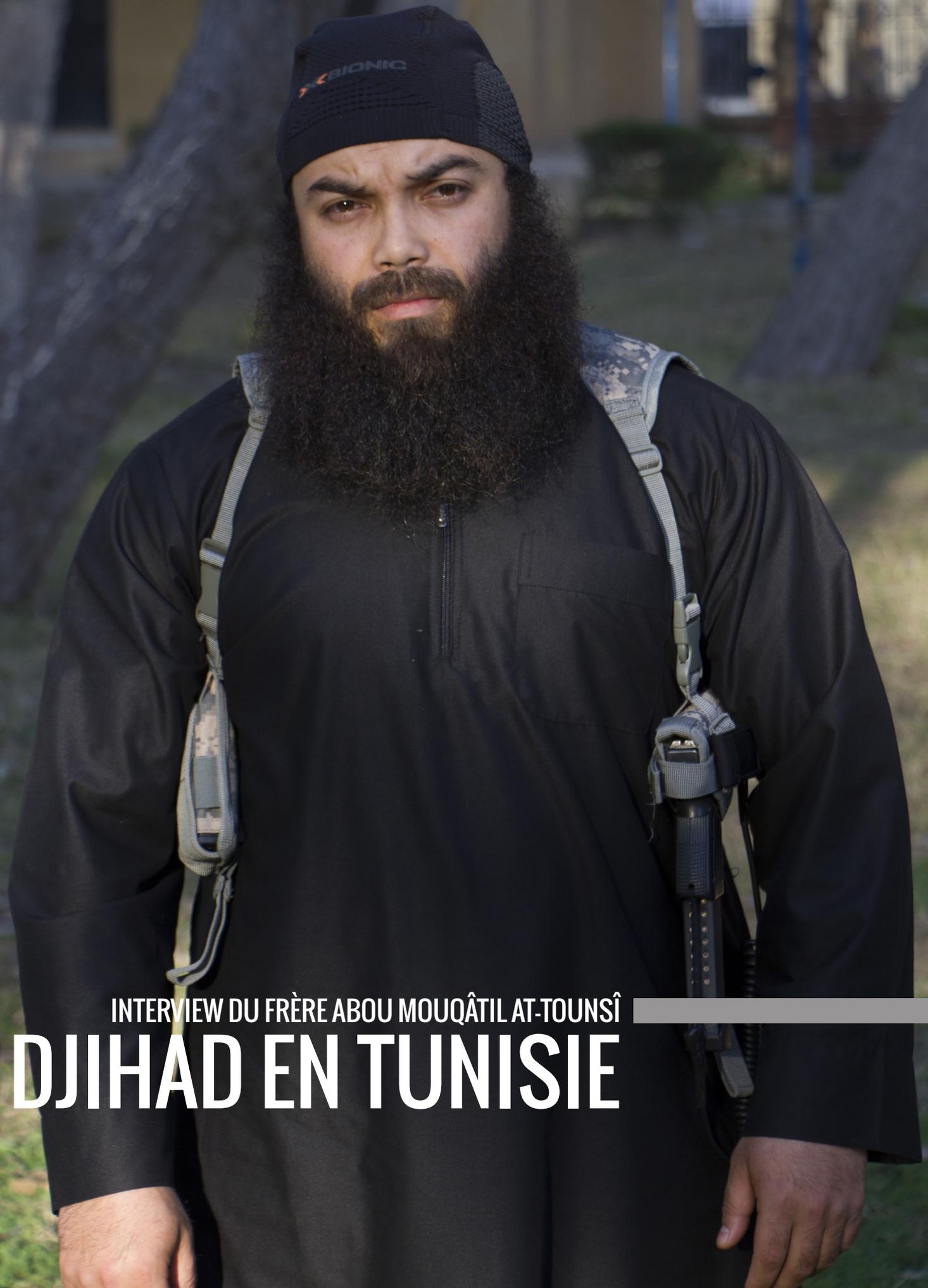
Pas de meilleur moyen pour éviter la prison que de suivre le commandement d'Allâh : s'armer et prendre ses précautions. {Les mécréants aimeraient vous voir négliger vos armes et vos bagages, afin de tomber sur vous en une seule masse.} [4:102].

Et pas de meilleure arme pour éviter la prison que la ceinture d'explosif que porte nos frères, émirs et soldats dans l'État du Tawhîd : le Califat Islamique. Et si par malheur le musulman se trouve entre les mains du Tâghoût il doit faire son possible pour sortir de cette situation avilissante : lui, créature qu'Allâh aime, humilié par une créature qu'Allâh déteste : le mécréant ennemi d'Allâh.

Ibn Nouhâs a dit : «Le prisonnier s'il a la possibilité de s'enfuir des mécréants il se doit de le faire, il n'y a pas de divergence en cela.» [Machâri' al-Achwâq 2/1054].



Arrestation d'un frère en France



INTERVIEW DU FRÈRE ABOU MOUQÂTIL AT-TOUNSI

DJIHAD EN TUNISIE



Abou Mouqâtil At-Tounsî

ABOU MOUQATIL AT-TOUNSÎ

En mémoire de nos frères auteurs de l'attaque du musée de Bardo et en espoir que le Djihâd contre les apostats et les mécréants de base se développe encore plus sur la terre de Tunisie, Dâr al-Islâm en coordination avec nos frères du Magazine Dâbiq, vous présente l'interview du frère Aboû Mouqâtil at-Toûnissî, qu'Allâh le protège et lui accorde le Paradis. Il est celui qui a exécuté l'apostat Mouhammad Brahmi, qu'Allâh le maudisse, fondateur du Mouvement Populaire, parti laïc, nationaliste, nassérien, l'une de ces caractéristiques suffisant pour mériter la mort.

■ Pourquoi as-tu tué Brahmi ?

Au Nom d'Allâh, louange à Allâh, et que la paix et le salut soit sur le Messenger d'Allâh, pour ce qui est de la mort de Brahmi, nous avons voulu en cela mettre la terreur dans le pays afin que les frères puissent se mouvoir, que nous puissions faire entrer des armes et pour que nous puissions faire sortir nos frères des prisons. C'était le but principal dans l'assassinat de Brahmi, il travaillait aussi dans les parlements législatifs, il faisait donc parti des tawâghîts du pays.

■ As-tu éprouvé des difficultés dans la mise en œuvre de l'opération ?

Par Allâh, louange à Allâh, Allâh (le Très-Haut) nous a facilité les choses, nous n'avions pas éprouvé de difficulté, au point que nous sommes restés quatre heures devant la maison de ce tyran, nous étions en train d'attendre jusqu'à ce qu'il soit sorti de la maison et qu'il monte dans la voiture, je l'ai ainsi tué de dix balles.

■ Peux-tu nous en dire plus sur l'assassinat de l'apostat Choukri Belaid, fondateur du Parti unifié des patriotes démocrates.

Son assassinat a été commis par le frère Aboû Sayyâf Kamâl Gafgâzî (qu'Allâh l'accepte comme martyr). Notre frère Lotfî az -Zîn (qu'Allâh l'accepte comme martyr) était avec lui lors de l'opération. Aboû Zakariyâ Ahmed ar-Rouwayssî a été tué récemment lors d'une bataille contre les apostats. Il a été emprisonné en Tunisie pour des délits de droits communs mais, la louange est à Allâh, il a commencé à pratiquer sa religion en prison. Il faisait l'adhân en prison et suivait les cours dispensés par les frères malgré les persécutions des tawâghîts. Quand la révolution a eu lieu en Tunisie, il a pu s'évader de prison avec ses frères. Quand nous avons établi un camp d'entraîne-

ment en Libye, il est devenu un responsable du camp. Il entraînait les frères, car il avait de bonnes connaissances militaires. Ensuite nous avons commencé à faire rentrer des armes en Tunisie, il nous a aidé alors qu'il était condamné à une peine de 15 ans en Tunisie. Il n'a pas hésité il est venu avec nous, a pris des risques et a fait rentrer ces armes en Tunisie. Plus tard les frères à Syrte ont fait allégeance à l'Etat Islamique et sont devenus les responsables de ce camp. Il continuait à entraîner les frères et il a été tué faisant face à l'ennemi, sans fuir. Nous demandons à Allâh de l'accepter et de nous rassembler avec lui dans les jardins de l'éternité.

■ Pourquoi as-tu décidé d'émigrer en terre du Califat après l'opération contre Brahmi?

J'ai décidé d'émigrer en terre du Califat car la majorité des frères avec qui je travaillais ont été tué ou emprisonné et les liens ont été coupés entre nous. En faisant la Hijrah au Châm, j'ai reçu le bienfait d'Allâh d'être témoin du retour du Califat.

■ Quel est ton passé dans le Jihâd ?

Je me suis mis à la religion en 2002, je suis parti au pays du Châm afin d'étudier la charî'ah. Après l'entrée des américains dans le pays des deux fleuves, je suis parti en Irak, j'y suis resté un mois, nous avons été trahis par des hypocrites, nous avons dû sortir d'Irak et je suis rentré en France. Ensuite nous nous sommes organisés et nous avons joints le « Groupe (Jamâ'ah) du Tawhîd et du Jihâd » de Chaykh Aboû Mous'ab Az-Zarqâwî (qu'Allâh lui fasse miséricorde) à Falloûjah, j'y suis resté pratiquement 7 mois, puis je suis sorti de Falloûjah pour la terre du Châm afin d'accueillir ma famille, j'ai été arrêté et incarcéré 9 mois dans la prison section Palestine, de là on m'a transféré en France. Là-bas je suis resté 7 ans en prison. Je suis ensuite rentré en Tunisie et nous avons commencé à lancer le Jihâd en Tunisie. Les armes étant très répandue en Libye nous avons décidé d'y établir des camps d'entraînement. Nous pouvions entraîner les frères et en même temps faire passer des armes en Tunisie. Notre frère Kamâl Gafgâzî (qu'Allâh l'accepte comme martyr) a mené la première opération afin de répandre le chaos dans le pays. Cela a été une réussite mais les prétendants au Jihâd ont défendu les institutions de l'ancien gouvernement et ont ruiné nos efforts, qu'Allâh les guide. Nous avons encore essayé avec Brahmi et la même chose est arrivée. Après ces tentatives j'ai décidé de partir au Châm et de rejoindre l'Etat Islamique.

■ Il est bien connu que le Tâghoût Ben Ali était parmi les pires des Tawâghît, pourtant un très grand nombre de Tunisiens ont rejoints le Califat. Comment cela a été possible ? Aussi as-tu un message pour les tawâghît en Tunisie qu'ils soient laïcs ou « islamistes » ?

En ce qui concerne les frères le grand nombre de frères Tunisiens qui ont rejoint le Califat ceci est par la grâce d'Allâh. Ce tyran imbécile qu'est Ben Ali ne laissait personne pratiquer sa religion même si cette « pratique » était selon un minhaj égaré. Il faisait la guerre contre tous et les jetait en prison. Ceci a été une bonne chose pour les frères et a permis de répandre le bon minhaj en Tunisie.

Mon message pour les Tawâghît laïques en Tunisie est d'observer ce qui arrive à vos frères mécréants en Irak, au Châm et ailleurs. Votre fin sera par nos mains, par la permission d'Allâh. Entre nous et vous il n'y a rien d'autre que l'évergissement.

Mon message pour les Tawâghît « islamistes » en Tunisie, le temps est venu pour vous de vous repentir à Allâh et de comprendre que vos idées et vos pratiques, parmi lesquelles les élections, n'ont donné aucun résultat si ce n'est la mécréance. L'Etat Islamique, lui, a suivi la voie du Prophète (que la prière et la paix soient sur lui) et a établi un Etat au Châm, en Irak, en Libye, au Yémen, au Nigéria, au Sinaï et ailleurs. Réveillez-vous, craignez Allâh et retournez à votre religion.

■ As-tu un commentaire sur les attaques du musée de Bardo ?

Cette opération nous a réjoui et a guéri nos cœurs. Nous espérons que les frères vont suivre cet exemple, placer leur confiance en Allâh et massacrer les ennemis d'Allâh. Par ces opérations la terreur entre dans les cœurs des ennemis. Si Allâh le veut, les frères vont suivre leur voie. Il faut qu'ils aient la certitude que des opérations de ce genre ne sont pas impossibles. Les frères ont mené cette opération alors que le musée de Bardo est à côté du parlement Tunisien, l'un des endroits les plus gardés du pays, et malgré cela, la louange est à Allâh, Allâh a facilité aux frères d'y entrer et de tuer ses ennemis. Nous demandons à Allâh d'accepter nos frères en martyrs.



■ Peux-tu nous parler de ton emprisonnement en France ?

Je demande à Allâh de nous protéger de la prison, de l'amputation et de la fracture. Je demande à Allâh de libérer nos frères dans toutes les prisons. La prison est difficile. Il faut faire face à l'humiliation de ces mécréants. Mais c'est aussi une grande occasion pour le prêche vers Allâh, pour expliquer ce minhaj aux jeunes emprisonnés. Enfin la prison est l'école de Yoûssouf (que la paix soit sur lui). En toutes circonstances la louange appartient à Allâh.

■ As-tu un message pour les frères en France ?

Je les appelle à se réveiller et à combattre les ennemis d'Allâh pour la cause d'Allâh. Par Allâh, vous devez vous réveiller et les combattre, si vous voyiez ce qu'ils font ici avec leurs avions, comment ils terrifient nos femmes et nos enfants, comment ils s'efforcent jour et nuit de détruire cet Etat et par la permission d'Allâh, ils ne pourront jamais faire cela. Je les incite à suivre la voie des frères qui ont mené des opérations là-bas. Les armes sont faciles à acquérir dans ces pays. Placez votre confiance en Allâh. Je leur conseille aussi de ne pas chercher des cibles spécifiques. Tuez n'importe qui. Tous les mécréants sont des cibles pour nous. Ne te fatigue pas à chercher des cibles spécifiques. Tue n'importe quel mécréant.

■ As-tu un message pour les mécréants en France ?

Je leur dis, très bientôt vous verrez la bannière de lâ ilâha illa llâh flotter sur l'Elysée. L'Etat Islamique est très proche aujourd'hui. Il n'y a que la mer entre nous et vous. Par la permission d'Allâh nous venons vers vous. Et, par la permission d'Allâh, vos femmes et vos enfants vont être vendus sur les marchés de l'Etat Islamique.

Qu'Allâh te récompense par le bien.

{Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant: «Où étiez-vous?» (à propos de votre religion) - «Nous étions impuissants sur terre», dirent-ils. Alors les Anges diront: «La terre d'Allâh n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer?» Voilà bien ceux dont le refuge est l'Enfer. Et quelle mauvaise destination!} [S. 4 v. 97].



Le Centre Médiatique Al-Hayat